

Département : **Bas-Rhin**

Canton : **Hoenheim**

**VILLE DE HOENHEIM**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**N°2026/13**

# **ARRETE DU MAIRE**

## **PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A UN ADJOINT AU MAIRE**

Le Maire de la Commune de Hoenheim,

- VU l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, autorisant le maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints au maire et à des membres du conseil municipal ;
- VU la délibération du conseil municipal en date du 22 mars 2026 fixant à 8 le nombre d'adjoints au maire ;
- VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Claude FABRE en qualité de quatrième adjoint au maire, en date du 22 mars 2026 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire en cas d'empêchement du maire et pour la bonne marche administrative de la commune de déléguer à Monsieur Claude FABRE, quatrième adjoint au maire, les attributions relatives à la politique municipale en matière de jeunesse et sport.

### **ARRETE**

Article 1 Le présent arrêté confère délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité d'une manière permanente, dans les conditions et domaines de délégation fixés à l'article suivant.

Article 2 Délégation de fonction est donnée à Monsieur Claude FABRE, quatrième adjoint au maire à compter du 27 mars 2026, dans les affaires suivantes :

- la politique municipale en direction de la jeunesse ;
- les relations avec le centre socioculturel de Hoenheim et notamment la recherche de synergies dans le cadre de la convention d'objectifs à renouveler au terme de l'actuelle convention dont l'échéance est fixée au 30 juin 2026 ;
- la vie sportive et les relations avec les associations sportives.

Article 3 Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 Communication et transcription du présent arrêté :  
Le présent arrêté sera retranscrit au registre des arrêtés du maire, transmis à Monsieur le Préfet de la Région Grand Est, Préfet du Département du Bas-Rhin. Il fera également l'objet d'une publicité par voie d'affichage et sera publié sur le site internet de la commune. Il sera enfin notifié à l'intéressé.

Hoenheim, le 26 mars 2026

Le Maire,

Vincent DEBES

Date de publication :

Date de Notification :

REÇU EN PREFECTURE

le 26/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_AI-067-216702043-20260326-ARRETE2026\_